

Savièse infos

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

CAD de St-Germain

Engagement de la Municipalité

Écoles de demain

Crédit d'études

Comptes 2022

de la Municipalité et la Bourgeoisie



Sommaire

3 **Edito**
Lucien Pignat

LÉGISLATURE 2021-2024

4 **Bilan
à mi-législature**

ADMINISTRATION FINANCES PLANIFICATION

8 **Comptes
de la Municipalité**

ÉVÉNEMENTS

15 **Fête** de la musique
Le Baladin Spectacles
Invitation Fête des Bourgeois

ÉDUCATION ET FORMATION

16 **Écoles de demain**
du projet au crédit d'étude

BÂTIMENT ET ÉNERGIE

20 **Chauffage à distance**
de St-Germain

ADMINISTRATION FINANCES PLANIFICATION

22 **Comptes
de la Bourgeoisie**

ARTS CULTURE PATRIMOINE TOURISME

26 **Patrimoine bâti**
inventaire

TRAVAUX PUBLICS, EAUX ET ENVIRONNEMENT

28 **L'arboretum**
de Moréchon s'étend

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

29 **RCCZ
et PAZ**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

30 **Mobilité douce**

TRAVAUX PUBLICS EAUX ET ENVIRONNEMENT

32 **Lutte contre
les néophytes**
Biodiversité
Soirée intercommunale

TRAVAUX PUBLICS EAUX ET ENVIRONNEMENT

34 **Déchets alimentaires**
Récolte et valorisation

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE, SPORT

35 **Défi des villages**

DIVERS

36 **Agenda
Manifestations**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Édité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#imprimévalais sur du papier FSC 100%

Graphisme, mise en page, photo de couverture: Cynthia Héritier @atelier.cynic

Edito



Lucien Pignat
Conseiller Communal

Chères Saviésannes et chers Saviésans,

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins.»

Par ces quelques lignes, je souhaiterais illustrer cette notion de développement durable (la définition ci-dessus est issue du rapport Brundtland de 1987 de l'ONU) connue dans le monde entier et datant de 35 ans, qui a toujours toute son actualité à Savièse.

«**Savièse 2030**», ces mots devraient vous être familiers (ou sinon, allez lire la page consacrée sur notre site internet), est le plan directeur communal. C'est l'instrument de notre commune pour répondre aux exigences du développement durable. Pour que le développement soit durable, à Savièse ou ailleurs, il s'agit de trouver un équilibre entre les aspects humains, économiques et environnementaux. Cet équilibre est recherché dans tous les projets que nous développons.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des prochaines pages, les **finances** de notre commune sont saines et permettent d'ailleurs les investissements prévus ces prochaines années: un projet de chauffage à distance à St-Germain et un crédit d'études en vue de la construction d'une nouvelle école seront notamment soumis à l'approbation de la prochaine assemblée primaire du 12 juin. Il s'agit sans conteste de deux projets durables de notre commune: chauffer le centre de St-Germain grâce au bois de nos forêts et accueillir nos élèves dans une nouvelle école moderne, spacieuse et agréable. Ils permettront, nous en sommes persuadés, de répondre à nos besoins et à ceux de la prochaine génération.

Au niveau de la **vie sociale et associative**, Savièse est reconnue loin à la ronde pour ses

innombrables sociétés locales, qu'elles soient sportives, culturelles ou musicales. Ceci est dû à nos infrastructures, à la volonté des autorités, mais surtout à l'état d'esprit de la population. Alors, ce n'est pas régulier, mais je tenais à vous remercier pour cela: c'est en premier lieu grâce à vous, chères Saviésannes et chers Saviésans, qu'il fait si bon vivre à Savièse.

Au niveau **environnemental**, depuis plus d'une année, un règlement communal «Energie» permet d'obtenir des subventions en cas de rénovation énergétique de votre bâtiment, ou si vous souhaitez y poser des panneaux solaires. Nous vous invitons vivement à le faire. Le prix de l'énergie augmente, mais surtout la crise énergétique de fin 2022 n'est pas derrière nous. Tel le Covid, ces dernières années, elle reviendra lors des prochains hivers. La Municipalité de Savièse s'y prépare et s'apprête à engager un délégué à l'énergie, qui pourra également être un soutien informatif pour la population.

Les défis à relever, à anticiper, pour le Conseil municipal, sont nombreux afin de laisser aux prochaines générations une commune où il fait aussi bon vivre que maintenant, tout en préservant les ressources de notre planète. Les autres projets présentés dans les prochaines pages en sont des exemples; ils participent tous, chacun à leur manière, au développement durable de Savièse. Il s'agit de la révision complète du plan de zones et du règlement des constructions afin de repenser notre territoire, de vélos en libre-service qui remettent notre mobilité en question, de la mise en valeur de notre patrimoine bâti.

Je vous souhaite une bonne lecture, que j'espère instructive et intéressante, et me réjouis de vous rencontrer lors des prochaines **assemblées primaire et bourgeoise du lundi 12 juin prochain, à 19h30, au Théâtre le Baladin.**

Bilan des objectifs du Conseil municipal à la mi-législature



Sylvain Dumoulin
Président



En 2023, la législature 2021-2024 entre dans sa deuxième moitié, représentant ainsi le moment idéal pour faire, à mi-parcours, le bilan des objectifs que le Conseil municipal s'était fixé pour cette période.

Ils sont au nombre de 33 et avaient été communiqués au début de l'année 2021. Leur état d'avancement et les principaux résultats sont présentés ci-après, en fonction des axes de Savigliano 2030 auxquels ils sont rattachés.

**Programme
de législature
réparti sur les axes
de Savigliano 2030**



Vivre ensemble

Coordonner les acteurs médicosociaux 50%

En raison de la régionalisation et du changement d'activités du CMS, cette coordination a été réorientée autour des prestations médico-sociales (CMS, EMS) proposées, selon les besoins, aux futurs résidents de St-Germain Centre.

Développer une politique des aînés 50%

Une démarche participative a été entreprise pour définir la politique des aînés. Le retour de la mandataire est attendu pour le printemps 2023, les premières mesures seront mises en œuvre durant cette année.

Dynamiser la vie des villages et créer de nouveaux espaces de rencontre 50%

La Municipalité est en soutien des villages et des différentes sociétés villageoises qui organisent des manifestations. Diverses places de jeux ont été ou seront réalisées et améliorées. Du matériel (tentes, tables, vaisselle) est mis à disposition gratuitement.

Organiser des soirées d'information pour les nouveaux habitants 100%

En décembre dernier, une rencontre entre nouveaux arrivants, autorités et sociétés locales a été organisée par la Municipalité. Cette formule sera reconduite. Un guide pour les nouveaux arrivants a également été établi en 2022.

Vivre en sécurité

Prévenir les risques naturels par des plans d'alarme et d'intervention 75%

Les plans d'alarme et d'intervention, concernant les dangers comme les canicules, les avalanches, les crues, les pénuries d'eau potable et les séismes, sont en cours de finalisation.

Sensibiliser la population aux risques sismiques 20%

Des mesures concrètes de sensibilisation de la population et du personnel communal seront mises en œuvre dès 2023-2024.

Sécuriser les cheminements pour piétons 30%

Une analyse des passages pour piétons, un plan de mobilité scolaire et un concept de chemins de mobilité douce sont en cours de réalisation. Ils mettent en avant les améliorations à apporter, sur plusieurs années, pour sécuriser les cheminements pour les piétons, notamment sur le chemin de l'école.

S'engager pour la jeunesse et le sport

Développer des mesures et un programme d'animations pour la jeunesse 50%

L'engagement d'un animateur socioculturel a permis un rapprochement avec la jeunesse de notre Commune, pour définir une offre appropriée et mettre en œuvre des projets concrets.

Organiser un atelier participatif annuel pour les jeunes 100%

Après la période du COVID, un atelier jeunesse-aînés a été organisé en 2022 et un atelier jeunesse devrait avoir lieu en 2023.

Mettre sur pied un ou des évènements sportifs populaires 100%

"Suisse Bouge » est organisé depuis 2022 et le défi des villages verra le jour en septembre 2023.

Développer le tissu économique

Encourager la consommation locale 50%

Des bons chez les commerçants sont offerts aux personnes qui se voient décerner un mérite saviésan. La Municipalité travaille régulièrement avec les commerçants locaux pour l'organisation des différents événements.

Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises 50%

Le projet St-Germain Centre permet l'implantation de nouvelles sociétés sur la Commune. Pour compléter l'offre, un espace de coworking doit encore être développé.

Accompagner la création d'une association des commerçants 10%

Plusieurs discussions ont eu lieu afin de créer une association des commerçants mais à ce jour cela ne semble pas nécessaire.

Maîtriser le développement de Savièse

Finaliser et homologuer la révision du PAZ/RCCZ 50%

Le projet de PAZ/RCCZ a terminé sa consultation auprès des services de l'Etat du Valais et un retour a été donné fin février 2023. Les travaux d'adaptation, suite à ce retour et l'obtention du nouveau préavis permettront une mise à l'enquête du PAZ/RCCZ, espérons-le en 2024.

Garantir l'approvisionnement en eau potable 30%

Un plan directeur de l'eau potable avec une vision sur les vingt prochaines années est en voie de finalisation. Des nouvelles ressources sont en cours de captage du côté du pierrier de Visse.

Favoriser et valoriser les espaces verts

Des échanges intercommunaux ont eu lieu sur la thématique de la biodiversité, pour entretenir de manière différenciée les espaces verts et lutter contre la propagation des plantes envahissantes. Dans le cadre du programme « 1 naissance = 1 arbre », plusieurs arbres ont été plantés sur des parcelles communales notamment près des écoles.

Améliorer la mobilité

Favoriser la mobilité douce entre les villages 10%

Un concept de mobilité douce pour desservir les villages entre eux, intégrant le réseau pédestre et le réseau cyclable, est en cours d'élaboration. Ce projet d'envergure, nécessite de nombreuses réflexions et verra le jour petit à petit, selon les priorités et les possibilités d'action.

Développer une liaison multimodale avec la plaine 40%

Depuis décembre 2022, la desserte des transports publics a été améliorée avec une cadence plus soutenue, en fin de journée-début de soirée. Des abris pour vélos ont été réalisés et, dès 2023, une dizaine de stations vélos en libre-service seront déployées. Ces mesures visent à améliorer la multimodalité.

Finaliser la mise en place des zones 30 km/h 90%

La mise en œuvre des zones 30 km/h se poursuit sur le territoire de la Commune selon une planification établie. L'ensemble de ces zones ayant bientôt été réalisé, une nouvelle planification devra être aménagée.

Maintenir une administration performante

Développer le guichet virtuel



Le projet est en attente, l'Etat du Valais souhaitant réaliser un portail unique pour l'ensemble des communes valaisannes, la commune doit donc se calquer sur le planning de ce projet.

Réaliser et tenir une planification financière sur 10 ans



La planification est, chaque année, mise à jour avec le budget d'investissements. Elle sert de base au plan quadriennal et permet surtout de répartir dans le temps les investissements, en estimant leur impact sur les finances communales.

Concrétiser et finaliser le projet « St-Germain Centre »



Le projet suit son cours avec l'attente de l'autorisation de construire de la 2ème étape du projet, la finalisation de la rue du Stade devant la Maison de la santé et la réalisation de la place centrale pour 2023.

La réaffectation des anciens locaux des TP pour y accueillir, entre autres, la bibliothèque communale est prévue pour 2025-2026



Favoriser l'économie d'énergie et le respect de l'environnement

Elaborer un programme d'encouragement énergétique



Le règlement, relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, est entré en vigueur en février 2022.

Etudier la faisabilité et anticiper le chauffage à distance de St-Germain



Le projet de chauffage à distance (CAD) de St-Germain, développé en partenariat avec OIKEN, devra faire l'objet d'un crédit d'engagement soumis à l'assemblée primaire et d'une mise à l'enquête publique en 2023.

Trouver des filières pour mieux valoriser les déchets



Un inventaire de tous les types de déchets, les coûts de transport, les coûts de traitement a été réalisé, permettant ainsi d'analyser et d'optimiser la gestion des déchets. La brochure explicative sera rééditée pour y intégrer la future gestion des déchets gastro et donner des informations supplémentaires.

Valoriser le patrimoine et le tourisme

Fédérer les acteurs du tourisme



Le lien est maintenu mais en attente du nouveau comité de la société de développement et du règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement qui sera soumis à l'Assemblée primaire d'ici fin 2023.

Mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel, culturel et immatériel



Un inventaire du patrimoine bâti est en cours de finalisation et devrait bientôt être mis à l'enquête publique. Le patrimoine naturel est mis en valeur au travers de projets initiés (Château de la Soie, Marais de Ninda).

Encourager la création d'un label « Savièse » pour les produits locaux



Un projet de valorisation, au travers de plantes locales, est en cours de développement.



Dynamiser la vie culturelle

Favoriser l'accès à la culture pour toutes les générations



La mise en place de visites scolaires pour les élèves des écoles primaires et du cycle d'orientation permet de leur faire découvrir les expos communales et des spectacles proposés au Théâtre le Baladin. La fête de la musique pour toutes les générations est organisée le 21 juin.

Faire du Baladin une destination-clé des arts vivants en Valais



Le Théâtre le Baladin a intégré l'ABOBO lui permettant d'acquérir un nouveau public. Une nouvelle stratégie et une modernisation de l'identité visuelle sont des atouts supplémentaires pour une meilleure mise en valeur du théâtre.

Valoriser la collection communale



La politique d'acquisition et un programme de médiation favorisent la mise en valeur de la collection communale hors de ses frontières et accueillir plus de visiteurs.

Comptes 2022



Vincent Reynard
Vice-Président

MUNICIPALITÉ

Les comptes 2022 de la Municipalité de Savièse sont positifs et sont le reflet tant de la bonne situation économique de la commune, de ses citoyennes et citoyens et de ses entreprises, que de la saine et rigoureuse gestion exercée par le Conseil municipal et par son Administration.

Les textes qui suivent apportent les informations nécessaires à la bonne lecture et à la bonne compréhension des différents tableaux relatifs à l'exploitation, aux investissements et au bilan de la Municipalité.

Exploitation

Au compte de résultats échelonné, l'exercice 2022 de la Municipalité de Savièse se termine avec un excédent de revenus de CHF 580'162, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 248'178. S'il était pressenti un effet négatif du Covid sur le niveau de l'activité économique de la Municipalité en 2022, force est de constater que cela ne s'est pas avéré. Au contraire, l'activité a été soutenue, ce que montrent les charges et revenus qui sont supérieurs aux prévisions, les revenus l'étant plus nettement.

Selon les principes de gestion des finances publiques, les recettes de la Municipalité sont systématiquement évaluées de manière prudente.



Compte de résultats échelonné		COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	CHF	10 198 114,54	10 519 540,00	10 209 293,17
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	8 296 558,88	9 191 740,00	9 874 351,88
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	6 791 553,96	4 679 000,00	4 563 603,47
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	267 847,99	199 700,00	325 523,99
Charges de transferts	CHF	10 660 757,41	11 200 500,00	10 254 697,00
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	36 214 832,78	35 790 480,00	35 227 469,51
Revenus d'exploitation				
Revenus fiscaux	CHF	25 991 303,48	25 680 000,00	28 365 428,66
Patentes et concessions	CHF	563 293,55	575 000,00	507 197,26
Taxes	CHF	7 349 092,97	6 971 940,00	7 489 773,22
Revenus divers	CHF	140 449,00	40 000,00	72 423,65
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	28 720,00	64 074,60
Revenus de transferts	CHF	2 372 647,94	1 986 502,00	1 911 747,06
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	36 416 786,94	35 282 162,00	38 410 644,45
Résultat provenant de l'activité d'exploitation		201 954,16	-508 318,00	3 183 174,94
Charges financières	CHF	387 276,94	391 200,00	321 250,45
Revenus financiers	CHF	647 094,56	651 340,00	718 237,83
Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	259 817,62	260 140,00	396 987,38
Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		461 771,78	-248 178,00	3 580 162,32
Charges extraordinaires	CHF	-	-	3 000 000,00
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-3 000 000,00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	461 771,78	-248 178,00	580 162,32

Le compte de résultats échelonné présenté dans le tableau ci-dessus, selon le modèle comptable harmonisé (MCH) 2 désormais en vigueur, montre que l'activité d'exploitation de la Municipalité de Savièse génère un résultat positif de CHF 3'183'175, alors qu'au budget il était prévu une perte de CHF 508'318. Tenant compte du résultat provenant de l'activité de financement de CHF 396'987, le résultat global provenant de l'activité opérationnelle de la Municipalité est de CHF 3'580'162. Cette excellente situation permet à la Municipalité d'effectuer un apport à la réserve de politique budgétaire de CHF 3'000'000, en prévision du financement des futurs investissements.





Par rapport au budget établi, les charges d'exploitation pour 2022 sont en augmentation de CHF 2.3 millions, soit +6.0%, et les revenus sont eux en augmentation de CHF 3.1 millions, soit +8.2%. Pour ces derniers, le taux de croissance constaté est supérieur à celui des charges, ce qui est favorable du point de vue de l'équilibre financier.



Les tableaux suivants présentent le compte de résultats selon les tâches, puis selon les natures.

Compte de résultats selon les tâches

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		COMPTE 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	3 393 194,57	140 820,85	3 422 450,00	95 800,00	3 828 265,79	189 174,40
Ordre et sécurité publics, défense	2 416 612,37	751 066,79	2 379 150,00	650 990,00	2 554 615,26	765 013,24
Formation	6 331 547,02	448 410,60	6 749 500,00	425 900,00	6 362 118,21	473 556,35
Culture, sports et loisirs, église	4 330 650,67	1 310 277,55	4 459 120,00	1 246 150,00	4 457 725,37	1 434 917,63
Santé	1 406 228,88	-	1 536 130,00	-	1 562 555,16	-
Prévoyance sociale	6 016 348,01	2 679 897,37	6 135 520,00	2 398 270,00	5 817 401,14	2 142 022,71
Trafic et télécommunications	7 779 362,51	1 407 090,99	6 968 270,00	1 196 500,00	6 065 365,56	1 366 393,10
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4 554 025,19	3 649 477,30	4 370 020,00	3 419 720,00	4 248 023,55	3 426 081,55
Économie publique	1 604 706,46	1 083 281,94	1 281 020,00	1 157 500,00	1 251 307,48	1 203 237,65
Finances et impôts	697 128,42	27 521 252,49	733 800,00	27 195 972,00	4 169 559,64	29 896 702,85
Total des charges et des revenus	38 529 804,10	38 991 575,88	38 034 980,00	37 786 802,00	40 316 937,16	40 897 099,48
Excédent de charges		-		248 178,00		-
Excédent de revenus	461 771,78		-		580 162,32	



Afin d'avoir une représentation de l'allocation des ressources financières, le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés :

CHF	9.50	servent à l'Administration générale
CHF	6.30	servent à la Sécurité publique
CHF	15.80	servent à l'Enseignement et formation
CHF	11.10	servent à la Culture, loisirs et culte
CHF	3.90	servent à la Santé
CHF	14.40	servent à la Prévoyance sociale
CHF	15.00	servent au Trafic
CHF	10.50	servent à la Protection et aménagement de l'environnement, y compris l'eau, les égouts et les déchets
CHF	3.20	servent à l'Économie publique
CHF	10.30	servent aux Finances et impôts

Au niveau des composantes principales des charges selon les natures, celles de personnel sont maîtrisées et conformes aux prévisions, alors que celles de biens, services et marchandises sont en augmentation, mais de manière mesurée. Cette augmentation s'explique notamment par un accroissement des honoraires et prestations de tiers, ainsi que par un accroissement des provisions pour pertes sur débiteurs.



Compte de résultats selon les natures

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		COMPTE 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	10 198 114,54		10 519 540,00		10 209 293,17	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8 296 558,88		9 191 740,00		9 874 351,88	
Amortissements du patrimoine administratif	6 791 553,96		4 679 000,00		4 563 603,47	
Charges financières	387 276,94		391 200,00		321 250,45	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	267 847,99		199 700,00		325 523,99	
Charges de transferts	10 660 757,41		11 200 500,00		10 254 697,00	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	-		-		3 000 000,00	
Imputations internes	1 927 694,38		1 853 300,00		1 768 217,20	
Revenus fiscaux		25 991 303,48		25 680 000,00		28 365 428,66
Patentes et concessions		563 293,55		575 000,00		507 197,26
Taxes		7 349 092,97		6 971 940,00		7 489 773,22
Revenus divers		140 449,00		40 000,00		72 423,65
Revenus financiers		647 094,56		651 340,00		718 237,83
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		28 720,00		64 074,60
Revenus de transferts		2 372 647,94		1 986 502,00		1 911 747,06
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		1 927 694,38		1 853 300,00		1 768 217,20
Total des charges et des revenus	38 529 804,10	38 991 575,88	38 034 980,00	37 786 802,00	40 316 937,16	40 897 099,48
Excédent de charges		-		248 178,00		-
Excédent de revenus	461 771,78		-		580 162,32	

Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 engagés, les postes principalement financés sont:

- Le Personnel pour CHF 25.30
- Les Biens, services et marchandises pour CHF 24.50
- Les Charges de transfert (subventions accordées) pour CHF 25.40
- Les Intérêts passifs pour CHF 0.80
- Les Amortissements pour CHF 11.30



Investissements

Les investissements menés par la Municipalité sont soutenus depuis plusieurs années, afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et au bien-être de sa population. Le compte des investissements 2022 est inférieur au budget établi et les investissements réalisés atteignent un montant total brut de CHF 4'579'283 et un montant net de CHF 3'856'000.

Compte des investissements selon les tâches	COMPTE 2021		BUDGET 2022		COMPTE 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	14 410,65	-	-	-	-	-
Ordre et sécurité publics, défense	2 691 090,60	35 637,40	-	-	47 215,35	-
Formation	1 015 152,63	225 000,00	1 360 000,00	358 500,00	1 321 618,30	205 000,00
Culture, sports et loisirs, église	404 303,35	150 735,10	210 000,00	-	241 488,25	-
Santé	225 567,00	-	50 000,00	-	-	-
Prévoyance sociale	53 208,92	-	72 000,00	-	37 539,72	7 595,85
Trafic et télécommunications	2 816 758,10	98 750,90	2 325 000,00	100 000,00	1 270 798,23	-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 014 084,58	314 704,35	1 325 000,00	160 000,00	1 184 364,23	412 490,09
Économie publique	286 941,50	16 800,00	385 000,00	-	476 259,38	98 196,85
Finances et impôts	324 767,30	9 090,00	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8 846 284,63	850 717,75	5 727 000,00	618 500,00	4 579 283,46	723 282,79
Excédent de dépenses		7 995 566,88		5 108 500,00		3 856 000,67
Excédent de recettes		-		-		-

Les postes principaux des investissements réalisés sont :

- ▶ Travaux pour l'adduction d'eau potable et l'évacuation des eaux usées pour CHF 1 million environ ;
- ▶ Arrêt de bus à St-Germain Centre pour CHF 460'000 environ ;
- ▶ Place de St-Germain Centre pour CHF 100'000 environ ;
- ▶ Achat de véhicules pour CHF 108'000 environ ;
- ▶ Projet d'amélioration du vignoble pour CHF 200'000 environ ;
- ▶ Routes communales et éclairage pour CHF 230'000 environ ;
- ▶ Rénovation et transformation de Moréchon 1 pour CHF 1.2 million environ.

Aperçu du compte de résultats et investissements

		COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	31 016 392,23	32 504 280,00	32 270 807,65
Revenus financiers	+ CHF	38 991 575,88	37 758 082,00	40 833 024,88
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	7 975 183,65	5 253 802,00	8 562 217,23
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7 975 183,65	5 253 802,00	8 562 217,23
Amortissements planifiés	- CHF	7 245 563,88	5 331 000,00	4 720 605,52
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	267 847,99	199 700,00	325 523,99
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	28 720,00	64 074,60
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	3 000 000,00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	248 178,00	-
Excédent de revenus	= CHF	461 771,78	-	580 162,32
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8 846 284,63	5 727 000,00	4 579 283,46
Recettes	- CHF	850 717,75	638 500,00	723 282,79
Investissements nets	= CHF	7 995 566,88	5 088 500,00	3 856 000,67
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7 975 183,65	5 253 802,00	8 562 217,23
Investissements nets	- CHF	7 995 566,88	5 088 500,00	3 856 000,67
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	20 383,23	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	165 302,00	4 706 216,56

Selon le compte de résultats et investissements ci-dessus, la marge d'autofinancement dégagée en 2022 est de CHF 8'562'217. En regard des investissements nets réalisés de CHF 3'856'000, l'exercice 2022 se solde par un excédent de financement de CHF 4.7 millions.

Indicateurs

Au vu des valeurs présentées ci-avant, les nouveaux indicateurs de mesure de la performance de la gestion communale instaurés par le MCH2 sont tous favorables au terme de l'exercice 2022. Principalement, avec une valeur de CHF 1'128/habitant, l'endettement net est qualifié de moyen.



Bilan

Au niveau du bilan au 31 décembre 2022 et en comparaison de l'exercice précédent, le total du bilan de CHF 68.03 millions est en augmentation de CHF 2.47 millions. Le capital propre de la Municipalité de Savièse atteint un montant de CHF 37.14 millions, en augmentation de CHF 3.84 million.

Le patrimoine administratif représente CHF 46.27 millions, soit 68% de l'Actif. Le patrimoine financier atteint CHF 21.76 millions, soit 32% de l'Actif.

Les engagements courants s'élèvent à CHF 2.59 millions, en diminution de CHF 1.26 million et les engagements à long terme atteignent un montant de CHF 22 millions et sont relativement stables.

Conclusion

Les finances de la Municipalité de Savièse sont bonnes et saines. L'évolution positive des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil municipal d'envisager sereinement les importants investissements en cours et à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et scolaire.

Aperçu du bilan

	État 31.12.2021	État 31.12.2022
Actif	65 558 828,43	68 029 353,28
Patrimoine financier	18 422 143,58	21 757 273,28
Disponibilités et placements à court terme	3 231 463,15	8 066 914,98
Créances	5 994 001,70	5 919 947,36
Placements financiers à court terme	-	-
Actifs de régularisation	8 677 142,68	7 120 692,99
Marchandises, fournitures et travaux en cours	18 921,05	20 554,75
Placements financiers	300 613,00	309 537,00
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	200 002,00	319 626,20
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	47 136 684,85	46 272 080,00
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	44 632 073,00	43 691 065,00
Immobilisations incorporelles	3,00	84 002,00
Prêts	7 595,85	-
Participation capital social	2 497 004,00	2 497 004,00
Subventions d'investissement	9,00	9,00
Passif	65 558 828,43	68 029 353,28
Capitaux de tiers	32 264 342,20	30 893 255,34
Engagements courants	3 859 066,55	2 593 603,80
Engagements financiers à court terme	-	-
Passifs de régularisation	2 904 569,95	2 907 945,84
Provisions à court terme	1 700 000,00	1 605 000,00
Engagements financiers à long terme	22 014 000,00	22 000 000,00
Provisions à long terme	-	-
Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1 786 705,70	1 786 705,70
Capital propre	33 294 486,23	37 136 097,94
Capital propre	33 294 486,23	37 136 097,94

LE BALADIN

THÉÂTRE — SAVIÈSE

LE MEILLEUR DE LA COMÉDIE

11 SPECTACLES EN ABONNEMENT 23-24 SAISON 2

LA PUCE
LA CLAQUE À L'OREILLE

LA DÉLICATESSE

LE CAS PUCINE
LADY AGATHA

LE JOUR DU KIWI
ANTOINE DULÉRY

AVE CÉSAR
UNE IDÉE GÉNIALE

L'HEURE DES ASSASSINS
QUI VA À LA CHASSE PERD SA PLACE

SOUSCRIVEZ VOTRE
ABONNEMENT PREMIUM

11 SPECTACLES

JUSQU'AU 15 JUIN

AU 027 395 45 60

(du lundi au vendredi, de 9h à 12h)

OU SUR LEBALADIN.CH

CES SPECTACLES SERONT ÉGALEMENT
DISPONIBLES À LA CARTE DÈS LE 21 JUIN.

MUNICIPALITÉ
de SAVIÈSE

lebaladin.ch



LE BALADIN
THÉÂTRE — SAVIÈSE

présentent

Fête 2023 de la Musique Savièse

21 juin
dès 17h

Dans
les jardins
du Théâtre
Le Baladin

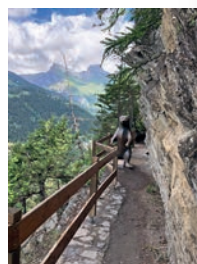
Choeur du CO • Kek & Aniu • Les Barbotz
Pos'tit • Luke Hilly & The Cavalry

Atelier fabrication instrument de musique • Barbapapi • Atelier de maquillage • Châteaux gonflables
Baby-foot • Espace lounge • Bar à cocktails La Cobia (sans / avec alcool) • Restauration



INVITATION

pour les Bourgeoises et Bourgeois de Savièse



Fête des Bourgeois

Samedi 26 août 2023

09h 30 Place des Binii
09h 40 Présentation de la journée
10h 00 Départ
11h 30 Apéritif à Brac
14h 00 Repas au refuge des Vouasseurs
Retour libre

Invitation cordiale

Inscriptions jusqu'au 14 août
auprès de l'administration
communale:
administration@saviese.ch
ou 027 396 10 10

Envie de
devenir
Bourgeois
de Savièse?

La Bourgeoise:
Patrimoine
vivant!

bourgeoise@saviese.ch

En cas de temps incertain,
le numéro de téléphone 1600
vous renseignera dès 6h30.

Écoles de demain

du projet au crédit d'études



Valentin Aymon
Conseiller Communal

Genèse

En 2018, le Conseil municipal a entamé une réflexion sur la rénovation des écoles de villages, ainsi que sur les besoins en infrastructures scolaires liées à l'évolution de la population sur un horizon de 10 ans. Il en est ressorti, d'une part que les bâtiments existants nécessitaient des travaux de rénovation importants (système de chauffage, fenêtres, éclairage et enveloppe thermique...) et ne respectaient pas les normes de construction actuelles (séisme, feu, enseignement,...). D'autre part, les besoins en salles de classe et de gymnastique en 2030 demandaient la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les futurs élèves.

Le Conseil municipal a donc décidé de lancer les travaux de rénovation et de mise aux normes du centre scolaire de Moréchon et d'entamer parallèlement des réflexions sur l'avenir des écoles de villages. En 2019, il a présenté les premiers résultats à l'assemblée primaire. Tenant compte des avis exprimés et des questions soulevées, il mandatait différents bureaux d'études afin d'analyser certains aspects plus en détail et d'envisager toutes les variantes possibles.

Études préliminaires effectuées et résultats

Entre 2020 et 2022, diverses études furent menées dans plusieurs domaines:

- ▶ Analyse démographique, urbanisme et identification de sites potentiels;
- ▶ Transport et mobilité;
- ▶ Analyse sociologique;
- ▶ Chiffrage des coûts de rénovations et de constructions.



Sur la base de ces différentes études, trois variantes ont été identifiées:

- ▶ Transformation des écoles de villages + un nouveau bâtiment de 9 salles de classe et 1 salle de gymnastique.
Coût: CHF 20'051'000 (subventions estimées de CHF 1'883'000 incluses)
- ▶ Reconstruction des écoles de villages + un nouveau bâtiment de 7 salles de classe et 1 salle de gymnastique.
Coût: CHF 19'989'000 (subventions estimées de CHF 1'640'000 incluses)
- ▶ Nouveau bâtiment et centralisation avec 17 salles de classe et 1 salle de gymnastique.
Coût: CHF 13'646'000 (subventions estimées de CHF 2'854'000 incluses).

Réunissant tous ces résultats, le Conseil municipal a interpellé le service de l'enseignement afin de connaître quelles variantes étaient acceptées par ledit service et les subventions que la Commune pouvait obtenir. La réponse du service rendue au début de l'année 2022 ne laissait guère de marge de manœuvre, puisqu'elle indiquait que **«le Canton subventionnera uniquement la construction d'un nouveau bâtiment scolaire»**.

Les arguments avancés par le service étaient la rationalisation logistique et administrative ainsi que l'équité de traitement entre écoliers saviésans. Il s'appuie aussi sur le fait que les possibilités d'agrandissement des écoles de villages sont limitées (espace disponible) et qu'il s'agit de petits centres scolaires de 2 salles de classe seulement. Il n'était, de leur point de vue, pas rationnel de les rénover. Cela signifie concrètement que pour les variantes 1 et 2 présentées ci-avant, il n'y a pas de subvention à obtenir, présentant une différence de coût net de près de CHF 9 millions, 6 millions en tenant compte d'une rénovation pour une réaffectation des bâtiments des villages.

Ayant achevé cette partie préliminaire, le Conseil municipal organisait une soirée d'information en date du 2 mai 2022, de même qu'une édition spéciale du Savièse infos, contenant tous les détails de la démarche.

Le Conseil municipal, tenant compte de tous les éléments ci-avant, prenait les décisions suivantes:

1. Les écoles de villages ne seront pas rénovées en tant qu'écoles;
2. Le nouveau bâtiment sera construit sur le site de Moréchon, le site le plus adapté étant situé à l'Est du bâtiment accueillant la bibliothèque et la ludothèque;
3. L'UAPE, actuellement séparée entre Moréchon et Zambotte sera réunie à Moréchon, permettant d'augmenter sa capacité;
4. Une salle de gymnastique supplémentaire (donc 2 au total) sera construite pour répondre aux besoins des sociétés communales;
5. Le nouveau bâtiment serait prioritairement affecté aux élèves des petits degrés (1H à 3H, voire 4H lors du suivi sur 2 ans entre la 3H et la 4H);
6. La suite du projet serait construite avec la population, via des ateliers participatifs.



Ateliers participatifs

Le bureau Idée21, mandaté par la Commune, a organisé durant la deuxième partie de l'année 2022, trois ateliers participatifs. Le premier réunissait des élèves de 3H à 5H, le deuxième les enseignantes de 1H à 4H et le troisième était ouvert à toute la population.

À l'issue de ces ateliers participatifs, des rapports reprenant les discussions et évoquant les souhaits, désirs, propositions, des divers groupes ont été établis.

Les résultats de ces ateliers sont intéressants, car les préoccupations des trois groupes se rejoignent:

- ▶ École fonctionnelle et adaptée aux usagers;
- ▶ Des extérieurs verdoyants et ouverts;
- ▶ Une mobilité sécurisée et douce;
- ▶ Une école qui s'adapte aux élèves des petits degrés et prévient les potentiels conflits avec les grands;
- ▶ Des espaces pour l'école, mais également modulables pour l'usage hors cadre scolaire.

Dans la mesure où ces préoccupations sont réalistes, elles seront intégrées de manière contraignante au cahier des charges du concours d'architecture.

Enfin, un quatrième atelier participatif a eu lieu le 24 avril 2023, avec pour objectif de consulter toutes les personnes intéressées, sur l'avenir qui serait donné aux bâtiments des écoles de villages.

De celui-ci ressortent aussi des propositions intéressantes permettant de consacrer ces édifices aux besoins de la population et de pouvoir continuer à en faire des lieux de vie et d'échange.

Cet atelier permet également d'orienter la Commune dans les travaux qu'elle entreprendra au sein des bâtiments pour les rendre fonctionnels à l'usage souhaité par la population.



Projet

Fort de tout ce processus préliminaire, le Conseil municipal souhaite maintenant entrer dans une phase plus concrète, dédiée à la planification de ce nouveau centre scolaire. Dans ce but, une première décision de l'assemblée primaire est nécessaire sous forme de l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études. Il s'agit d'une enveloppe budgétaire permettant d'attribuer différents mandats (concours, architectes, ingénieurs, spécialistes...) en vue d'élaborer un projet de nouvelle école, d'obtenir l'autorisation de construire, de préparer les appels d'offre et de définir avec précision les coûts de réalisation. La proposition de ce crédit sera soumise lors de l'assemblée primaire du 12 juin 2023.

Selon l'étude des besoins et également les exigences du service de l'enseignement pour les constructions scolaires, le programme prévisionnel des locaux s'articule comme suit:

- ▶ 12 salles de classes;
- ▶ 1 salle d'informatique;
- ▶ 1 salle mutualisée (musique-rythmique-animations);
- ▶ 1 salle ACM;
- ▶ 5 demi-salles (appui, maîtres, technique, biblio, jeux symboliques);
- ▶ 2 salles de gym (dont une non-subventionnée);
- ▶ 1 espace UAPE avec une capacité d'accueil d'environ 100 enfants et un réfectoire de 150 places.

Ces deux derniers éléments (une salle de gym et l'UAPE) ne sont pas subventionnés par le Canton. Demeurent encore en suspens les questions de la nécessité d'un abri de protection civile et d'une cantine plus importante. Pour ce dernier point, un sondage est actuellement en cours auprès des parents de Savièse quant à leur vision de l'horaire continu.

Sur la base des coûts de construction de Moréchon 2, d'exemples de construction d'écoles plus récentes en Valais central et des valeurs d'expérience transmises par le service immobilier et patrimoine de l'État du Valais, les coûts d'études et de réalisation ont pu être estimés à hauteur de **CHF 20.1 mios TTC** répartis comme suit:

- ▶ Nouvelle école de 17.5 unités + 1 salle de gym de 6.5 unités subventionnées: **CHF 13'675'000**
- ▶ 1 salle de gym non-subventionnée: **CHF 4'050'000**
- ▶ 1 espace UAPE avec réfectoire de 150 places non-subventionné: **CHF 2'375'000**

Ce coût est estimatif et ne sert pour l'heure qu'à définir une enveloppe disponible pour les honoraires des différents mandataires. Une décision de crédit de construction avec les coûts précis basés sur le projet définitif et autorisé sera soumise ultérieurement à l'assemblée primaire.

Concernant les subventions, le service de l'enseignement finance chaque unité reconnue par le département à hauteur **de 30% de CHF 454'000**. Dans le cas présent, 24 unités (nouvelle école + 1 salle de gym) sont subventionnées ce qui correspond à un montant de CHF 3'269'000.

Il participe également aux frais des aménagements extérieurs et de concours à hauteur de 30%. **Le total des subventions globales espérées est donc d'environ CHF 3.5 mios.**

Demain ?

La décision qui sera prise lors de l'assemblée primaire du 12 juin 2023 donnera un signal à la Municipalité de Savièse, qui s'engagera dans un processus qui devrait prendre fin en 2028 et verra l'édification d'un nouveau bâtiment scolaire permettant un accueil de qualité pour les élèves saviésans.

Crédit d'études

Le coût des honoraires des ouvrages de référence précités tourne aux alentours des 16% du coût de construction pour l'ensemble des phases du projet. Ainsi pour le projet de Savièse c'est un montant de l'ordre de CHF 3,25 millions qui sera probablement nécessaire à la réalisation de la globalité des études de projet et de réalisation.

La part de prestations pour les phases avant-projet, projet d'ouvrage, mise à l'enquête publique et appels d'offre qui font l'objet du crédit d'études, se monte à 50 % de la totalité des prestations demandées aux mandataires pour l'ensemble du projet, soit un coût de CHF 1'625'000. Un montant spécifique de l'ordre de CHF 250'000 doit être prévu en sus pour couvrir les frais liés au concours d'architecture ainsi que les honoraires des mandataires spécialisés dans les domaines de la mobilité et de la géotechnique. Une réserve de divers et imprévus, estimés à environ 5% du montant d'honoraires, est aussi intégrée.

Au total, le crédit d'études se monte donc à **CHF 2 millions**.

Les subventions pour la part d'honoraires soumise au crédit d'études ne s'appliquent pas à la totalité du montant présenté, mais peuvent être estimées à environ CHF 325'000. Le montant net restant à charge de la Municipalité est donc de CHF 1'675'000. Il sera financé par le budget des investissements ordinaires sur les exercices 2023 à 2026.

Demande:

Octroi d'un crédit d'études de CHF 2 millions pour les phases de planification, allant du concours jusqu'à la fin des appels d'offres.

Le planning intentionnel général, à l'état actuel est le suivant :

- ▶ Validation programme des locaux par État du Valais: **juin 2023**
- ▶ Présentation crédit d'études AP: **12 juin 2023**
- ▶ Lancement concours d'architecture : **automne 2023**
- ▶ Résultats du concours : **printemps 2024**
- ▶ Avant-projet : **1^{er} semestre 2024**
- ▶ Projet d'ouvrage: **2^e semestre 2024**
- ▶ Modification partielle du PAZ: **courant 2024**
- ▶ Mise à l'enquête publique: **fin 2024**
- ▶ Appels d'offre: **1^{er} semestre 2025**
- ▶ Présentation crédit d'engagement AP: **printemps 2025**
- ▶ Début des travaux: **été 2025**
- ▶ Mise en service: **rentrée scolaire 2028/2029**



CHAUFFAGE À DISTANCE

de St-Germain



Lucien Pignat
Conseiller Communal

Demande d'approbation de l'engagement de la Municipalité de Savièse

Lors de l'assemblée primaire du 12 décembre 2022, l'avant-projet de chauffage à distance (CAD) de St-Germain a été présenté à la population par M. Fellay, directeur de OIKEN. Depuis lors, le développement du projet de chauffage durable et renouvelable s'est poursuivi en vue d'une mise à l'enquête publique prochaine. Avant cela, la question de l'engagement financier de la Municipalité de Savièse pour ce CAD de St-Germain doit être présentée et validée lors de l'assemblée primaire (AP) du mois de juin.

Pour rappel, le projet de CAD consiste en la construction d'une centrale de chauffe à bois (plaquettes forestières), près de la tribune du stade de football de Moréchon, et d'un réseau souterrain amenant de l'eau à haute température dans les bâtiments qui peuvent ainsi s'y raccorder. Il s'agit en tout premier lieu de la plupart des bâtiments communaux (centre scolaire, halle de fête, anciens locaux des travaux publics, Théâtre le Baladin, Maison de commune), mais également des bâtiments riverains du réseau, comme ceux de St-Germain Centre. Les plaquettes de bois seront fournies par le triage forestier du cône de Thyon, dont fait nouvellement partie Savièse, valorisant ainsi les déchets de bois de nos forêts.

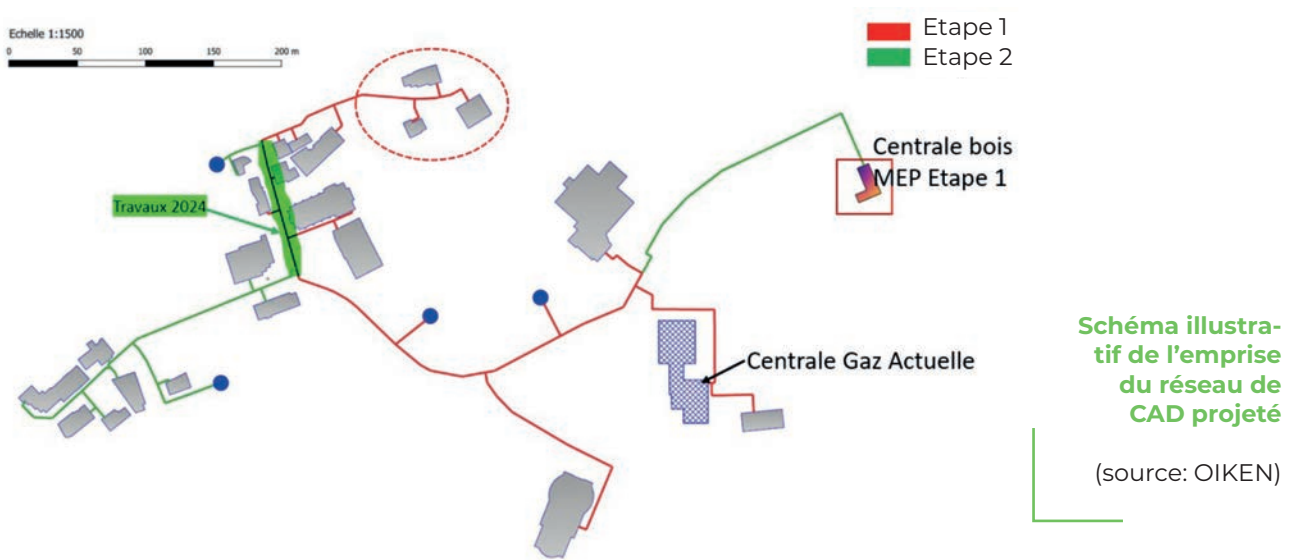
Il faut savoir que Savièse est active sur la thématique de la transition énergétique depuis plusieurs années. Certifiée «Cité de l'énergie», la Commune a prévu plusieurs actions dans son programme de développement durable «Savièse 2030» et sa planification énergétique territoriale (PET). Le CAD de St-Germain en est l'une des mesures-phares.

La construction du réseau sera coordonnée avec les travaux de réaménagement des rues planifiés par la Municipalité de Savièse, ceci afin d'optimiser les coûts de mise en place des conduites. Le coût total du projet s'élève à CHF 5.3 mios, dont

CHF 2.7 mios pour la production de chaleur et CHF 2.6 mios pour le réseau de distribution. Ce dernier montant sera financé intégralement par la société SOGAVAL, qui sera ainsi propriétaire du réseau de distribution (les conduites).

Pour l'investissement et l'exploitation du CAD, c'est-à-dire de la centrale de chauffe, il est souhaité créer une société anonyme (SA), avec comme partenaires la Municipalité de Savièse et la société SOGAVAL. Ce type de société est le mode de gouvernance le plus adapté pour associer un partenaire public à un partenaire privé, dans le but de réaliser un projet et d'en assurer ensuite l'exploitation. La Municipalité de Savièse peut ainsi s'assurer les compétences en matière de réalisation et d'exploitation de la société SOGAVAL. Il est proposé que la Municipalité de Savièse prenne le 67% du capital-actions de cette société, dans le but d'avoir la mainmise sur les décisions importantes du futur réseau comme la composition des organes dirigeants, la politique de distribution des dividendes et la maîtrise du prix de vente au kW/h de l'énergie. Il est en effet primordial que ce dernier reste le plus stable possible et qu'il soit concurrentiel en regard des autres sources d'énergie. Les éléments de gouvernance et de fonctionnement de la SA devront être clarifiés dans les statuts de celle-ci dont une ébauche avec les grands principes sera présentée à l'assemblée primaire.

La société anonyme ainsi créée sera propriétaire des locaux de la nouvelle centrale à bois ainsi que des équipements techniques et des chaudières de cette dernière. La chaudière à gaz actuelle située dans le centre scolaire de Moréchon, qui servira de centrale d'appoint, sera ainsi amenée comme apport en nature de la Municipalité de Savièse au capital de la nouvelle société.



Le capital total de cette SA sera de CHF 2 mios. La part de 67% de la Municipalité de Savièse correspond donc à une valeur de CHF 1.34 mio répartie ainsi: CHF 1.23 mio d'apport de capital en cash par la Commune, CHF 0.11 mio pour la chaufferie à gaz de Moréchon (apport en nature).

Afin de financer la totalité des investissements prévus à hauteur de CHF 2.7 mios, le capital de la SA, à hauteur de CHF 2 mios, devra être complété par des prêts des différents partenaires à la SA, à savoir CHF 0.469 mio par la Municipalité de Savièse. Cette manière de faire permet d'éviter que la société doive emprunter de l'argent pour financer les entretiens, générant des charges financières et pouvant avoir un impact négatif sur le coût de l'énergie.

Lors de l'assemblée primaire de juin, il sera également proposé **l'acceptation de la délégation de compétences** de la commune selon l'article 17 de la Loi sur les communes pour la production et la distribution d'énergie par une SA encore à déterminer.

Il sera ensuite proposé d'accepter de créer une SA propriété à 67% de la Municipalité de Savièse et 33% de SOGAVAL, pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur à distance, au travers de la validation des statuts.

Finalement, il sera aussi demandé d'approuver l'apport en capital de la Municipalité de Savièse à hauteur de 1.34 mio CHF (1.23 mio CHF en cash et le reste pour la chaufferie de Moréchon) et le prêt à la SA de la Municipalité de Savièse de 0.47 mio CHF.

Si ces différents éléments venaient à être acceptés, les prochaines étapes de ce projet sont la mise à l'enquête publique de la centrale de chauffe d'ici la fin de l'année 2023, puis la construction du réseau au fur et à mesure des opportunités. Il faut savoir que devant le complexe St-Germain Centre, sous la rue du stade, les conduites du CAD ont d'ores et déjà été posées par OIKEN.

Devant l'église de St-Germain, sous la rue de St-Germain, les travaux sont prévus en 2024 en parallèle au renouvellement du réseau d'eau potable. Un raccordement des anciens locaux des travaux publics et de St-Germain Centre est aussi à prévoir entre 2024 et 2025. Ainsi, une mise en service, au moins partielle, du CAD est prévue pour 2025, dans un premier temps avec la chaufferie à gaz et ensuite avec celle à bois.

	SA	MUNICIPALITÉ	SOGAVAL
Capital (%)	100%	67%	33%
Capital (mio CHF)	2.0	1.34	0.66
dont			
	<i>En cash (mio CHF)</i>	1.89	0.66
	<i>En nature (mio CHF)</i>	0.11	-
Investissement global (mio CHF)	2.7	1.81	0.89
dont			
	<i>Capital (mio CHF)</i>	2.0	0.66
	<i>Prêts (mio CHF)</i>	0.7	0.23

Comptes 2022



Vincent Reynard
Vice-Président

BOURGEOISIE

Le compte de résultats échelonné 2022 de la Bourgeoisie indique des charges d'exploitation de CHF 102'907 et des revenus d'exploitation de CHF 3'101, ainsi qu'un résultat d'exploitation déficitaire de CHF 99'806. Compte tenu du résultat provenant de l'activité de financement de CHF 85'860, le solde du compte de résultat est un déficit, ou un excédent de charges de CHF 13'946.

Les charges d'exploitation comprennent essentiellement celles de biens, services et marchandises liées à l'exploitation des alpages et des autres biens bourgeoisiaux, ainsi que les amortissements, alors que les revenus proviennent principalement de la location des biens bourgeoisiaux (alpages, chalets d'alpages et autres biens).

Aucun investissement n'a été réalisé en 2022.

Tenant compte de ces éléments et sachant que la marge d'autofinancement est de CHF 47'134 selon le tableau suivant, le solde du financement de l'exercice 2022 enregistre un excédent de financement du même montant.



Compte de résultats échelonné		COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	CHF	4'125.25	5'880.00	3'000.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	39'807.99	43'030.00	38'826.81
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	69'615.75	57'360.00	61'080.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	3.69	50.00	-
Charges de transferts	CHF	-	-	-
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	113'552.68	106'320.00	102'906.81
Revenus d'exploitation				
Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
Patentes et concessions	CHF	-	1'000.00	2'076.00
Taxes	CHF	3'453.60	2'000.00	1'024.90
Revenus divers	CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
Revenus de transferts	CHF	-	-	-
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	3'453.60	3'000.00	3'100.90
Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-110'099.08	-103'320.00	-99'805.91
Charges financières				
Charges financières	CHF	-	-	-
Revenus financiers				
Revenus financiers	CHF	120'289.84	107'250.00	85'860.00
Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	120'289.84	107'250.00	85'860.00
Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		10'190.76	3'930.00	-13'945.91
Charges extraordinaires				
Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
Revenus extraordinaires				
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	10'190.76	3'930.00	-13'945.91



Aperçu du compte de résultats et investissements

		COMPTE 2021	BUDGET 2022	COMPTE 2022
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	43'933.24	48'910.00	41'826.81
Revenus financiers	+ CHF	123'743.44	110'250.00	88'960.90
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	79'810.20	61'340.00	47'134.09
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	79'810.20	61'340.00	47'134.09
Amortissements planifiés	- CHF	69'615.75	57'360.00	61'080.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	3.69	50.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	13'945.91
Excédent de revenus	= CHF	10'190.76	3'930.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	25'115.75	210'000.00	-
Recettes	- CHF	-	210'000.00	-
Investissements nets	= CHF	25'115.75	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	79'810.20	61'340.00	47'134.09
Investissements nets	- CHF	25'115.75	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	54'694.45	61'340.00	47'134.09



Bilan

La Bourgeoisie de Savièse présente au 31 décembre 2022 un bilan de CHF 1'550'589, des patrimoines financier et administratif de respectivement CHF 754'169 et de CHF 796'420, ainsi que des engagements de CHF 165'901 et un capital propre de CHF 1'381'574.

Les éléments des comptes 2022 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors de **l'assemblée primaire et de l'assemblée bourgeoise du 12 juin prochain.**

De plus amples informations sont disponibles auprès de **l'administration communale** ou sur le site www.saviese.ch.

Aperçu du bilan	État 31.12.2021	État 31.12.2022
Actif	1'585'276.48	1'550'589.08
Patrimoine financier	727'776.48	754'169.08
Disponibilités et placements à court terme	161'734.00	161'686.00
Créances	-	-
Placements financiers à court terme	-	-
Actifs de régularisation	334'577.78	343'122.78
Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
Placements financiers	-	-
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	231'464.70	249'360.30
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	857'500.00	796'420.00
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	857'500.00	796'420.00
Immobilisations incorporelles	-	-
Prêts	-	-
Participation capital social	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Passif	1'585'276.48	1'550'589.08
Capitaux de tiers	189'756.37	169'014.88
Engagements courants	189'756.37	165'900.88
Engagements financiers à court terme	-	-
Passifs de régularisation	-	3'114.00
Provisions à court terme	-	-
Engagements financiers à long terme	-	-
Provisions à long terme	-	-
Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
Capital propre	1'395'520.11	1'381'574.20
Capital propre	1'395'520.11	1'381'574.20

Inventaire du patrimoine bâti



Aline Héritier
Conseillère Communale

Il y a quelques années, la Municipalité de Savièse mandatait le bureau nomad architectes, à Sion, pour réaliser le recensement des bâtiments à valeur patrimoniale dans le périmètre des villages. Un inventaire avait déjà été dressé il y a plus de vingt ans par le Canton. Sans homologation, ce dernier n'est jamais entré en force, ce qui a participé à la disparition de nombreuses constructions remarquables sur le territoire saviésan.

Si ce dossier revient aujourd'hui sur la table, c'est qu'il est étroitement lié à la révision globale du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). En effet, **selon la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, chaque Commune doit être dotée d'un inventaire du patrimoine bâti qui permet d'identifier les objets dignes de protection.**

« A quoi bon protéger les vieilles maisons villageoises ou les granges ? », disent certains.
Tout comme nos traditions vivantes, ces bâtisses témoignent du savoir-faire d'antan et participent pleinement à l'identité saviésanne.

Le bureau nomad a réalisé plus de 1000 fiches. Chaque fiche représente une construction implantée dans les centres de villages (+ les hameaux de Monteiller et de Prinzières), qu'elle soit ancienne ou moderne. La notation cantonale s'échelonne de 1 à 7, selon la valeur patrimoniale. Entre 1 et 2, les objets sont protégés au niveau national et cantonal. À Savièse, il existe quelques objets classés en 2, par exemple, l'église de Saint-Germain, la Maison de Commune ou encore la Grande Maison à Chandolin. Une trentaine de constructions sont classées en 3, ce qui représente la plus haute note de protection communale. Il s'agit d'objets remarquables qui ne pourront pas être démolis et dont la modification restera limitée (suivi cantonal). Dans cette liste, nous retrouvons principalement les chapelles villageoises et quelques maisons de la fin du XIX^e siècle. La catégorie suivante (4+) n'autorise pas la démolition du bâtiment, mais permet plus de modifications que la précédente. Le maintien du volume et l'utilisation des mêmes matériaux prévalent. La dernière catégorie « protégée » est notée en 4. La démolition est admise, toutefois la nouvelle construction doit conserver l'implantation et le volume précédent. Les objets notés entre 5 à 7 ne présentent pas de valeur patrimoniale et ne sont donc pas protégés.

La Municipalité a organisé des soirées d'informations à destination des propriétaires au Théâtre le Baladin. Une captation vidéo avait été réalisée et est toujours disponible: <https://youtu.be/snMnhz-BXfrs>.

Consciente de l'impact que cause à son propriétaire une mise sous protection, la Municipalité travaille à l'élaboration d'une directive pour accompagner les propriétaires dans leurs futures démarches et pour leur offrir des soutiens à la restauration/rénovation, selon le niveau de classement de leur bien.

Cet inventaire communal fera l'objet de plusieurs mises à l'enquête (BO). Les premiers villages concernés seront Ormône et Roumaz, d'ici au début de l'été. **Tous les propriétaires de bâtiments sis dans ces deux périmètres seront avertis de la mise à l'enquête et invités à une soirée d'information complémentaire.** Les périmètres suivants seront mis à l'enquête après l'été, selon la même formule (courrier aux propriétaires + soirée d'information) par bloc distinct avec Saint-Germain/Monteiller, Drône/Prinzières et enfin Granois/Chandolin.



Pour plus d'informations:
<https://www.vs.ch/web/sip/inventaires>
Guide à télécharger

L'arboretum de Moréchon s'étend



Lucien Pignat
Conseiller Communal

Après un premier aménagement réalisé à l'ouest de l'auditorium de Moréchon, une seconde étape de l'arboretum de Savièse a été réalisée ce printemps sur les talus du Théâtre le Baladin.

Le projet d'arboretum consiste en la plantation d'espèces d'arbres et de prairies indigènes, typiques de Savièse, par les élèves du centre scolaire de Moréchon. Il s'agit de sensibiliser les écoliers, mais également la population saviésanne, à l'importance de la biodiversité.

Les talus du Théâtre le Baladin ont été complètement réaménagés. Celui, côté route, accueillera la culture de 5 plantes aromatiques typiques de Savièse, sélectionnées lors d'un précédent projet de mise en valeur du patrimoine végétal de la commune. La culture et la valorisation de ces plantes seront effectuées par la société Mediplant dans **le but de formuler un ingrédient original 100% saviésan, destiné à la création de produits alimentaires et/ou cosmétiques par les artisans de la commune.**

Quant au terrain situé entre la pelouse du parc du Théâtre le Baladin et le biotope, une vingtaine d'arbres ont été plantés par des élèves de 7H en avril, portant à 54 le nombre d'espèces d'arbres présentes dans l'arboretum et le biotope attenant.



Les aménagements, y compris des petits sentiers permettant de découvrir ces plantations, ont été mis en place en parfaite coordination entre le service des travaux publics et celui de l'entretien des bâtiments, sans oublier les écoles et les conseillers communaux Vincent Degen, Dominique Liand, Valentin Aymon et Nathalie Lamon-Courtine.

RCCZ et PAZ



Sylvain Dumoulin
Président

L'avant-projet de la révision globale du PAZ (plan d'affectation des zones) et du RCCZ (règlement communal des constructions et des zones) avait été déposé pour un avis de principe auprès des différents services de l'État du Valais le 13 septembre 2021.

18 mois plus tard, le 28 février 2023, le service du développement territorial (SDT) transmettait la synthèse des prises de position des différents services concernés. Tout en saluant le travail de qualité réalisé par la Municipalité de Savièse dans le cadre du dossier présenté avec une vision qui s'oriente dans la bonne direction, plus de 150 remarques, recommandations et demandes de compléments ont été formulées.

Notre Municipalité poursuit ses démarches en adaptant, selon ces retours, l'avant-projet de la révision globale du PAZ (plan d'affectation des zones) et du RCCZ (règlement communal des constructions et des zones). Ce travail est relativement conséquent.

L'avant-projet adapté sera une nouvelle fois soumis au SDT, pour un nouvel avis de principe. Le RCCZ de cet avant-projet devra, à la demande du SDT, obligatoirement être présenté avec tous les articles, y compris ceux types, actuellement manquants, qui doivent être fournis voire rédigés par les services cantonaux concernés de l'État du Valais.

De plus, le plan d'aménagement détaillé (PAD) régissant le domaine skiable de Glacier 3000 doit être réalisé, l'inventaire du patrimoine bâti de la commune devra être, au moins partiellement, mis à l'enquête publique et le plan directeur intercommunal (PDi) déposé.

La prise en compte des retours des prises de position des services cantonaux consultés, les outils de planification précités à donner suite, ainsi que les articles manquants du RCCZ, indépendants de la volonté de notre Municipalité, nécessitent passablement de ressources. L'avant-projet adapté de la révision globale du PAZ (plan d'affectation des zones) et du RCCZ (règlement communal des constructions et des zones) ne pourra certainement pas être soumis avant l'automne au SDT, pour un nouvel avis de principe.

S'en suivra un nouvel examen par les services cantonaux concernés qui devrait prendre au minimum 6 mois. Après les dernières corrections apportées, notre Municipalité disposera d'un dossier consolidé et validé par tous les services concernés, pour lancer la procédure d'homologation des nouveaux PAZ et RCCZ.

Selon les indications ci-avant, **la mise à l'enquête des futurs PAZ et RCCZ ne devrait pas intervenir avant la seconde moitié de l'année 2024.** Il s'en suivra le traitement des oppositions et la présentation des futurs PAZ et RCCZ pour approbation à l'assemblée primaire, et enfin attendre leur homologation par le Conseil d'État du canton du Valais.

La révision globale du PAZ (plan d'affectation des zones) et du RCCZ (règlement communal des constructions et des zones) qui a été lancée depuis plusieurs années n'est pas terminée, mais, avec cet avis de principe, elle est bien engagée et sur la bonne voie.

Mobilité douce

Ça bouchonne à Sion! Trop cher le parking!



Vincent Degen
Conseiller Communal

Et pourquoi pas opter pour le bus ?

Sion est à 10 minutes du centre de St-Germain en bus. Début 2023, les horaires ont encore été améliorés afin d'offrir aux pendulaires un service de qualité (cadence à la demi-heure aux heures de pointe pour descendre le matin et aux 20 minutes pour remonter le soir).

- ▶ Coût de la course en bus: CHF 2.20 avec l'abonnement demi-tarif
- ▶ Estimation du coût du trajet en voiture (70 ct/m): CHF 4.90 sans le parking

Et n'oublions pas... Plus il y aura de passagers, plus les cadences pourront être améliorées.

L'arrêt de bus est trop loin ? Prenons le vélo !

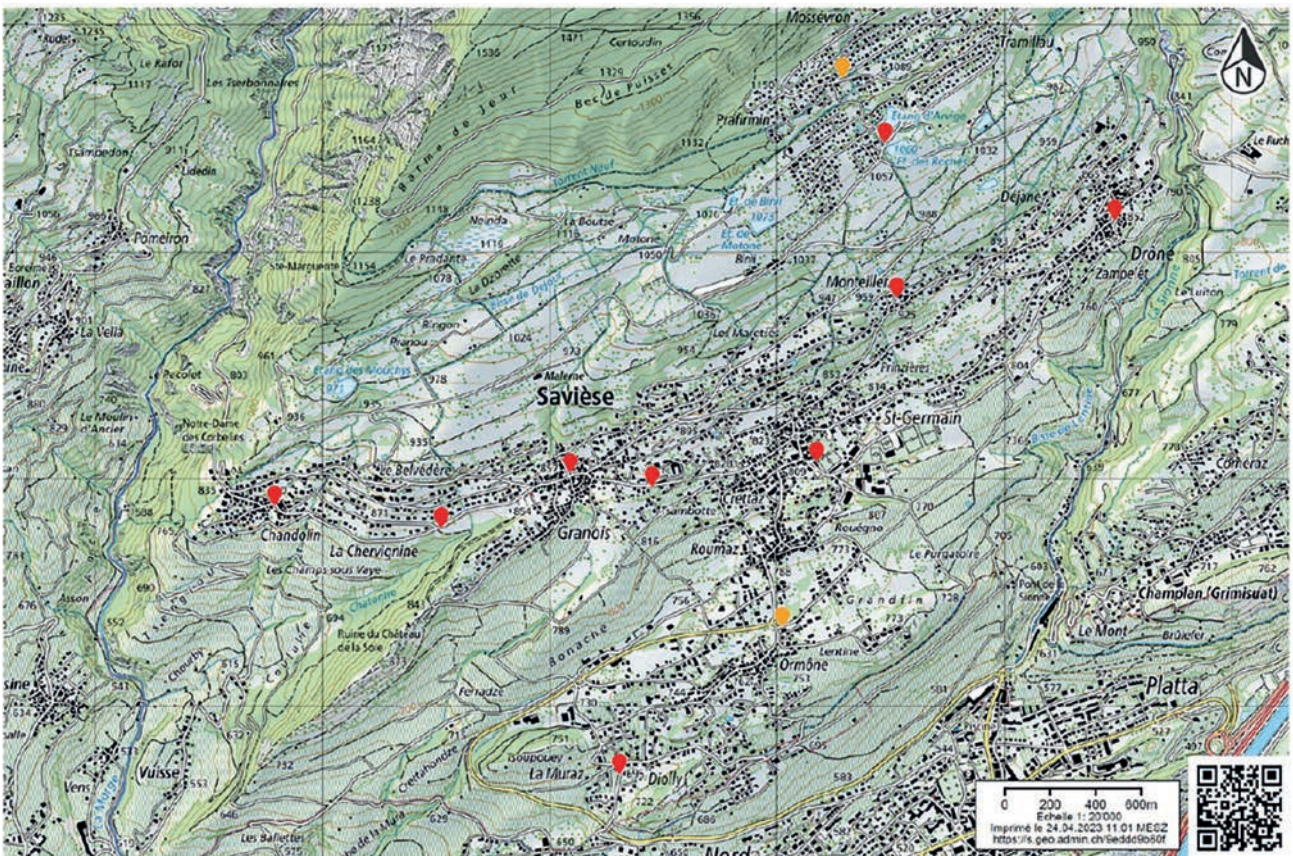
Pour raccourcir le temps de parcours entre le domicile et l'arrêt de bus, le vélo est particulièrement bien adapté. La Municipalité de Savièse propose 2 nouveaux outils pour encourager ce mode de transport combiné:

- ▶ Pour les personnes possédant un vélo, **2 parcs à vélos abrités ont été installés récemment sur les hauts et les bas de la Commune dans le but d'améliorer l'accès aux transports publics**: un à Prafirmin (arrêt de bus Prafirmin Torrent-Neuf) et un à Ormône (arrêt de bus Étang de la Tzena). Ces parcs offrent aux

citoyens la possibilité de parquer facilement leur vélo et de poursuivre leur trajet en bus. Le parc d'Ormône dispose d'un local fermé à clef, permettant de garer et de recharger son vélo électrique en toute sécurité (la clef peut être demandée à l'administration communale, moyennant le dépôt d'une caution de CHF 50.-). La Municipalité a l'intention d'équiper d'autres arrêts de bus avec des parcs à vélos, si l'utilisation de ces nouvelles infrastructures s'avère concluante... alors à vos vélos et vive le bus!

- ▶ Pour les personnes ne possédant pas de vélo, **11 stations équipées de plusieurs vélos électriques et musculaires en libre-service ont été installées sur la Commune**. Moyennant un abonnement (www.velospot.info), les utilisateurs peuvent s'emparer d'un vélo dans n'importe quelle station située non seulement à Savièse, mais aussi à Sion ou dans les autres communes de l'Agglo Valais Central équipées. Il est ainsi possible de rejoindre un arrêt de bus ou de descendre directement en ville tout en ayant le choix de remonter à vélo ou en bus. Facile, pratique, économique, non contraignant... également conçu pour des trajets sur la Commune, entre les villages et les commerces... Osons le premier coup de pédale!

Afin de sécuriser les trajets à pied et à vélo sur la Commune, un concept de mobilité douce est en voie de concrétisation. Les premières mesures devraient voir le jour cet automne. Les premiers itinéraires seront ainsi en principe praticables au printemps 2024.



Carte avec emplacement des 11 stations en rouge stations vélos en libre-service en orange stations vélos en libre-service + abris-vélo <https://s.geo.admin.ch/9eddd584a7>

Lutte contre les néophytes sur les communes de l'Adret

Les néophytes envahissantes sont des plantes exotiques, introduites par l'homme (volontairement ou non) et qui parviennent à s'établir et proliférer dans la nature grâce à l'absence de facteurs régulateurs (concurrence, parasites, herbivores ou encore maladies). Tout d'abord discrète, l'expansion de ces plantes devient vite exponentielle, ces espèces végétales étant capables de coloniser toute une région en très peu de temps. Près de 45 espèces exotiques sont classées comme néophytes envahissantes en Suisse.

Certaines de ces espèces peuvent poser problème dans plusieurs domaines, dont notamment :

- ▶ **La perte de biodiversité**, en évinçant les espèces indigènes et en perturbant l'équilibre écosystémique global;
- ▶ **L'économie et la sécurité**, en diminuant la baisse de productions des champs (foins) et en endommageant les infrastructures (déstabilisation des rives des cours d'eau et talus de route);
- ▶ **La santé publique et animale** (bétail), en causant des allergies, de l'asthme, des brûlures et en présentant un risque de toxicité pour certaines espèces.

Les communes d'Arbaz, Ayent, Savièse et Grimisuat collaborent pour lutter le plus efficacement possible contre la prolifération de ces plantes envahissantes.

En tant que particulier, vous pouvez également contribuer à cette lutte en :

- ▶ identifiant et recensant les sites contaminés par ces espèces
- ▶ en luttant et éliminant correctement ces plantes sur vos parcelles

Identifier et recenser

Toute personne est invitée à contribuer à l'actualisation des informations concernant la présence de néophytes et les mesures de lutte mises en œuvre. Les annonces sont à faire par le biais de l'application pour smartphones **InvasivApp**: téléchargez l'application sur votre app store, cliquez sur «Nouvelle observation» lorsque vous vous trouvez sur une zone touchée (l'observation sera directement géolocalisée) et rentrez les informations demandées.

Vous pouvez également envoyer un mail à votre commune en précisant l'espèce observée, le lieu précis de l'observation et si possible une photo du site.

Lutter et éliminer, mais pas n'importe comment

La première mesure à prendre pour éviter la venue de ces plantes indésirables est de ne pas laisser le terrain à nu et de semer immédiatement de la prairie fleurie par exemple.

Une fois installée, la lutte contre ces néophytes n'est pas toujours simple et peut s'avérer contre-productive si elle n'est pas entreprise correctement. Ainsi, l'élimination doit être effectuée selon des procédures précises (plus d'informations sur www.vs.ch/web/sfnp/plantes-envahissantes). Un suivi est également indispensable sur de nombreuses années (au minimum cinq ans) en tenant compte des spécificités de chacune des espèces. Plus la lutte est entreprise rapidement, plus les ressources nécessaires au contrôle et l'éradication sont faibles.

Plantes envahissantes:
focus sur la Vergerette annuelle

La vergerette annuelle se propage rapidement avec une dissémination des graines volantes sur plusieurs kilomètres (10'000-50'000 par individu). On la retrouve sur les terrains découverts tels que les bords et talus de routes, les jachères florales ainsi que les toitures végétalisées et les rives des cours d'eau. Elle colonise également de plus en plus les prairies maigres, les bandes de fleurs sauvages et les pâturages. Ses racines sont profondes et produisent des inhibiteurs de germination et croissance des plantes qui l'entourent.

Identifier la Vergerette annuelle

Plante herbacée bisannuelle, haute de 30-150 cm. Les fleurs sont semblables à celles de la camomille, la floraison a lieu de juin à octobre. Feuilles vert clair, velues sur les deux faces et généralement dentées. Cette plante possède une haute capacité d'expansion, car elle produit de nombreuses graines. La floraison a lieu de juin à octobre.

Que faire si vous pensez avoir de la Vergerette sur votre parcelle ?

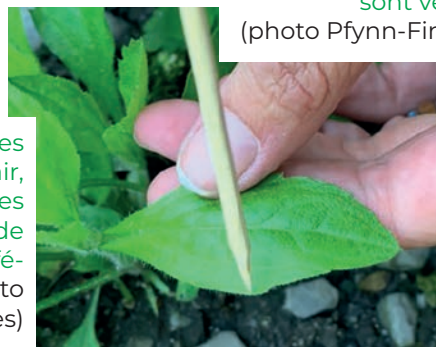
Vous pensez avoir reconnu une ou plusieurs plantes de Vergette chez vous? **Vous êtes légalement responsable de son élimination.** Les plantes isolées ainsi que les petites populations doivent être éliminées aussi rapidement que possible par arrachages répétés (toutes les 2-3 semaines) de mai à octobre. **Les déchets végétaux doivent ne pas être mis au compost ou laissés sur place, mais placés dans des sacs poubelles noirs bien fermés et apportés au dépôt des travaux publics.**

La Vergerette annuelle a des fleurs jaunes et blanches.
(photo Erwin Jörg)



Les tiges de la Vergerette annuelle sont velues
(photo Pfygn-Finges)

Les feuilles sont vert clair, velues sur les deux faces de formes différentes (photo Pfygn-Finges)



Soirée intercommunale sur la biodiversité



Qu'est-ce que la biodiversité ? Pourquoi s'en préoccuper ? Que font les communes et comment pouvez-vous agir en tant que particulier ?

Les communes d'Arbaz, Ayent, Savièse et Grimisuat vous invitent à une soirée d'information le

5 JUIN 2023

à 19h30 à la salle Multibleck de Grimisuat

Cette conférence abordera les thématiques suivantes:

► **Introduction**

La biodiversité, c'est quoi ? Importance et état de la biodiversité en Suisse.

► **Agir au niveau intercommunal**

Que font les communes d'Arbaz, Ayent, Savièse et Grimisuat dans le cadre du Réseau Régional de Biodiversité.

► **Agir au niveau individuel**

Que pouvez-vous faire en tant que particulier pour favoriser la biodiversité : exemples de bonnes pratiques.

À la fin des présentations, vous aurez l'occasion de proposer des actions concrètes à mettre en place et d'échanger avec les Conseillers communaux autour d'un apéritif.

Nouveauté
dès le 1^{er} juillet 2023

Déchets alimentaires

Récolte et valorisation



Dominique Liand
Conseiller Communal

Régulièrement des citoyennes et des citoyens interpellaient le Conseil communal, pour organiser un système de collecte des déchets alimentaires sur le territoire communal.

Aussi, également soucieux de favoriser la récolte et la valorisation de ces déchets, le Conseil communal a décidé d'installer en 2023, avec le concours de la société enevi (anciennement UTO), des containers spéciaux, appelés twins, dans chaque écopoint de la Commune.

Ce service n'est pas uniquement une alternative au compost individuel mais également un complément. En effet, de nombreux déchets tels que les restes d'aliments cuits, les petits os ou encore certaines épluchures ne sont pas compatibles avec le compostage de jardin. Ils sont en revanche volontiers acceptés dans ces twins.

La qualité du tri est essentielle pour garantir le bon fonctionnement de cette filière de valorisation. La présence de matières indésirables est interdite, entre autres, les litières pour animaux, les couche-culotte, balayures, cendres, mégots ou tout autre déchet non alimentaire. Ces matières indésirables vont polluer le compost et le rendre inutilisable.

Selon le principe de causalité, c'est au détenteur des déchets qu'il appartient de prendre en charge le coût de leur élimination. Toutefois, le Conseil communal a décidé, pour une période de deux ans, d'offrir ce service de collecte à tous les ménages saviésans.



Les ménages intéressés par ce système de collecte des déchets alimentaires sont invités à contacter l'administration communale (027 396 10 10 ou administration@saviese.ch) pour recevoir toutes les informations nécessaires.

Le système étant verrouillé, il n'est accessible qu'au moyen d'une carte d'accès... et celle donnant accès à la déchetterie du Pécolet n'est pas compatible. Il est donc obligatoire de vous adresser, dès le 1^{er} juillet 2023, à l'accueil de notre administration pour obtenir gratuitement votre carte d'accès au système twins.

Défi des villages



Nathalie Lamon-Courtine
Conseillère Communale

Réservez la date du **24 septembre 2023**
afin de faire gagner le village de votre choix

De quoi s'agit-il ?

En famille, entre amis, venez relever en équipe le « Défi des Villages » en embarquant pour un jeu de piste grandeur nature, ponctué de différents défis, énigmes et quizz sur le thème de l'eau.

Munis d'une feuille de route, les participants rallieront les différentes étapes grâce aux points géolocalisés, visibles sur leur smartphone, pour rejoindre l'arrivée où un espace restauration sera proposé ainsi que des animations pour enfants.

Saurez-vous relever les multiples défis et énigmes qui vous attendent ? Rendez-vous **le 24 septembre 2023 de 9h à 15h à la Halle des Fêtes** pour donner un coup de pouce à votre village préféré!



Assemblées primaire et bourgeoisiale



12 juin 2023

Théâtre le Baladin à 19h30

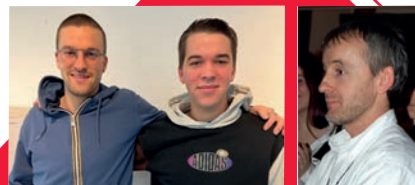
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des **comptes 2022 de la Municipalité**
3. **Rapport** de l'organe de révision
4. **Approbation des comptes 2022** de la Municipalité
5. **Décision pour un crédit d'engagement** destiné aux études de l'école de demain
6. **Décision de délégation de compétence** de tâches publiques pour le CAD St-Germain
7. **Décision de l'apport en capital et de prêt** de la Municipalité pour le CAD St-Germain
6. **Divers**

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des **comptes 2022 de la Bourgeoisie**
3. **Rapport** de l'organe de révision
4. **Approbation des comptes 2022** de la Bourgeoisie
5. **Décision pour accorder la Bourgeoisie d'honneur** à l'abbé Jean François Luisier
6. **Agrégation** de nouveaux Bourgeois
7. **Divers**

Les messages introductifs sur les comptes 2022 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse - le crédit d'engagement concernant les études pour un nouveau centre scolaire - la délégation de compétences concernant le projet de chauffage à distance de St-Germain ainsi que les procès-verbaux des assemblées des 12 décembre 2022 et 23 janvier 2023 sont consultables sur le site www.saviese.ch ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.



L'assemblée bourgeoisiale sera invitée à accepter l'agrégation de nouveaux Bourgeois, soit les frères Evan et Edy Riccioz et aussi accepter comme Bourgeois d'honneur notre Abbé Jean François Luisier.

Agenda manifestations

- 2 juin** _____ **ESPACE EXPOSITION - MAISON DE COMMUNE**
18h - Visite commentée en patois de l'exposition temporaire focus « École de Savièse et artistes (re)connues »
- 8 juin** _____ **FÊTE DIEU DE ST-GERMAIN**
9h30 - Messe à l'église de St-Germain, à 10h30, Procession
- 11 juin** _____ **CONCERT DE L'OCTAVE**
avec le chœur Yaroslavl (chant orthodoxe) - 17h - Église de St-Germain
- 12 juin** _____ **ASSEMBLÉES PRIMAIRE ET BOURGEOISIALE**
- 15 juin** _____ **ESPACE EXPOSITION - MAISON DE COMMUNE**
18h - Visite commentée de l'exposition temporaire focus
- 21 juin** _____ **FÊTE DE LA MUSIQUE**
Dès 17h - Jardins du Théâtre Le Baladin
- 25 juin** _____ **DÉPART DE L'ABBÉ JEAN-FRANÇOIS LUISIER**
Dès 11h - Messe à la chapelle Ste-Thérèse suivie d'un apéritif et animations
- 29 juin - 2 juillet** _____ **FÊTE FÉDÉRALE DES TAMBOURS ET FIFRES**
- 30 juillet** _____ **ESPACE EXPOSITION - MAISON DE COMMUNE**
16h - Visite commentée de l'exposition temporaire focus
- 31 juillet** _____ **VEILLÉE DE LA FÊTE NATIONALE** dès 18h - Halle des Fêtes
- 26 août** _____ **FÊTE DES BOURGEOISE ET DES BOURGEOIS**
9h30 - Balade le long du bisse du Torrent-Neuf
- 24 septembre** _____ **DÉFI DES VILLAGES** de 9h à 15h - Halle des Fêtes

